cid:image001.jpg@01D706E3.1A953D50

|  |  |
| --- | --- |
|  | Parc Naturel Régional du Perche |

Le 18 mars 2021

**La Région soutient le Parc Naturel Régional du Perche**

**Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, et Jean-Michel BOUVIER, Président du Parc naturel régional du Perche, en présence de Christophe de BALORRE, Président du Département de l’Orne, et Claude TÉROUINARD, Président du Conseil départemental d’Eure-et-Loir, ont signé aujourd’hui la convention triennale de soutien au Parc du Perche. La Région Normandie soutient le Parc Naturel du Perche à hauteur de 1,5 million d’euros au titre de son fonctionnement et près de 324 000 euros pour accompagner son programme d’actions.**

La Région Normandie réaffirme son partenariat avec les 4 Parcs naturels régionaux : le Parc naturel régional Normandie-Maine, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, le Parc naturel régional du Perche, et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Elle s’engage, au travers des quatre contrats triennaux, à hauteur de près de 8,2 millions d’euros en faveur des quatre Parcs naturels régionaux normands sur la période 2021-2023.

Le Parc Naturel du Perche est, en termes de fréquentation, le 2ème site touristique de l’Orne, après le Haras du Pin.

Les grandes missions du Parc sont les suivantes :

* **Un lieu d’expérimentation innovant :**
* La création d’un label décerné aux communes du Parc valorisant les **bonnes pratiques de lutte contre la pollution lumineuse**, en faveur de la préservation de la biodiversité nocturne, en partenariat avec les collectivités, les professionnels et les habitants. L’objectif est également de renforcer les actions en faveurs de la **transition énergétique** et de valoriser la qualité du ciel étoilé dans le cadre du **développement touristique du territoire**.
* La poursuite des actions en faveur du **conservatoire de l’abeille noire** : la maison du Parc a été reconnue comme l’un des neufs **sites vitrines régionaux** pour la préservation et la sensibilisation autour de cette race patrimoniale normande. Sur ce nouveau contrat, le PNR cherchera à contribuer **au transfert de son expérience** à l’échelle régionale. En parallèle il continuera ses actions de **sensibilisation** tout en développant un partenariat avec **l’entreprise Cire Trudon** en s’appuyant sur la notoriété de leurs produits.
* L’accompagnement **au transfert de l’outil Géotrek** aux communautés de communes. Il s’agit d’un outil numérique au service du territoire permettant la gestion et la valorisation des chemins de randonnées du territoire dont le PNR est actuellement responsable.
* **La préservation, l’amélioration des connaissances et la valorisation des patrimoines naturels et de la biodiversité :**
* Les actions en faveur de la **Trame Vert et Bleue** (haies, mares, coteaux calcaires, landes, milieux aquatiques et zones humides) à travers **des travaux de restauration et de préservation** de ces milieux et des actions de **sensibilisation** des publics sur ce sujet.
* La poursuite des actions **d’acquisition de connaissance** à travers des inventaires naturalistes, pour le suivi des espèces, afin d’orienter les projets **d’aménagements, et la valorisation des données** dans la plateforme régionale ODIN, et en **inter-parcs via le projet Géonature** (outil Open source développé par les parcs nationaux).
* **Le développement économique** :
* La sauvegarde de la **forêt et du bocage** à travers la mise en œuvre de la **Charte forestière :** actions en faveur de la **valorisation du chêne du Perche** vers la Marque Parc, développement de **l’agroforesterie et de la gestion durable du bocage,**
* Le développement des **filières locales** : mise en œuvre des orientations du **Projet Alimentaire du Territoire** (introduction des produits locaux dans la restauration scolaire, relocalisation d’une partie du système alimentaire, développement de l’agritourisme, valorisation des savoir-faire, accompagnement à la transition dans les pratiques agricoles et sur l’installation et transmission des terres agricoles, éducation aux enjeux alimentaire), **utilisation d’éco-matériaux** pour le développement de projets d’éco-construction et éco-réhabilitation sur le territoire (travaux de recherche et développement et actions de sensibilisation/formations de différents publics).
* Le **tourisme** : développement de **l’offre de randonnées et du tourisme de nature** en s’appuyant sur **la Marque Parc** tout en menant une réflexion sur la mise en œuvre d’actions permettant **de limiter l’impact de la fréquentation du territoire** (découverte sans voiture, amélioration de la plus-value environnementale des prestations…) Le PNR continuera également les actions de **mise en réseau** des acteurs du tourisme et la **mise en lumière des patrimoines et de l’offre culturelle locale** qui concourent à l’attractivité du territoire.
* **L’accompagnement du territoire à l’anticipation et l’adaptation aux conséquences du changement climatique :**
* Par des actions de **sensibilisation au changement climatique** (principalement dans le cadre de la révision de la Charte).
* **L’évaluation de l’impact du changement climatique sur le territoire**, ses milieux, ses activités, par la réalisation d’une **étude de vulnérabilité** qui utilisera une synthèse des travaux scientifiques existants et de scénarios à l’horizon 2040-2050.
* **La gestion et l’animation du Parc, 2021 une année importante pour le Parc :**
* **Le PNR lance en 2021 la révision de sa Charte**, comprenant une mutualisation des moyens avec le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin (rédaction de cahier des charges, prestation conjointe etc…). Dans le cadre de cette révision le PNR envisage la réalisation d’une **étude socio-économique** afin d’identifier les atouts, faiblesses et spécificité du territoire. Cette procédure de rédaction de la Charte aura également comme objectif de **favoriser l’adaptation du territoire au changement climatique** par l’intégration de cet enjeu dans toutes ses ambitions.
* le **Manoir de Courboyer, M**aison du Parc, classé Monument historique, est un véritable outil au service de la stratégie touristique du Parc. Un **centre d’interprétation** est en cours d’élaboration afin d’expliquer aux visiteurs les missions et le fonctionnement du PNR. A partir du second semestre 2021, le manoir fera l’objet de **travaux de restauration de sa toiture**, soutenus par la Région Normandie à hauteur de près de **380 000 euros.** A terme, le PNR réalisera des aménagements permettant l’amélioration de l’accessibilité du manoir.

Contact presse :

Laure Wattinne - 02 31 06 78 96 – [laure.wattinne@normandie.fr](mailto:laure.wattinne@normandie.fr)

**Pour le PNR du Perche, l’engagement de la Région s’élève à 1 824 000 €,** sur les 3 ans du contrat :

Contact presse :

Laure Wattinne - 02 31 06 78 96 – [laure.wattinne@normandie.fr](mailto:laure.wattinne@normandie.fr)